

AVIS DE COURSE
TYPE SIMPLIFIÉ 2025-2028 RÉGATES 5C-5B
Dériveurs – Quillards – Catamarans
 Version mise à jour en mars 2025

Tour de Callot – Trophée Comptoirs de la mer,
 CN CARANTEC
 Grade 5C

Dates : 11 et 12 aout 2026

Lieu Le port de Carantec

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après *11 heures* le *11 aout 2026* au Club Nautique

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes : Cormorans , Caravelles, Cat Boat, Dériveurs , PAV

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <http://clubnautiquecarantec.simpleregates/>

8 PROGRAMME

- 8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>11/08</i>	<i>11 Heures</i>	<i>14 Heures</i>

8.3

Jours de course :

Une

ou

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	<classe>	Courses par jour
11/08/2026	16 Heures	Course	1
12/08/2026	17 Heures	Course	1

12

LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : [Tour de Callot à faire 2 fois dans n'importe quel sens](#)

18

PROTECTION DES DONNÉES

18.1

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19

ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.